

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2025**

N°DCM-2025-065

OBJET :

FINANCES

Admissions en non-valeur de
créances irrécouvrables au budget
principal

Années 2022 et 2023

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq le huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du deux septembre 2025, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - M. DI CARLO -
Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. POCHON -
M. JANNET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY -
M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme CARLOT-MARTIN représentée par M. PERREAULT -
Mme BROCHARD représentée par M. CURNILLON - Mme BUJALANCE
MERLIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - Mme COUTURIER
représentée par Mme ROBIN - M. GINDRE représenté par M. MARTINON
- M. DUPUPET représenté par M. JACQUARD - Melle ROUSSEL
représentée par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Danielle SOUPE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions d'admission en non-valeur adressées par la Trésorerie de Châtillon-sur-Chalaronne ;

Monsieur MORIN explique aux conseillers municipaux que la procédure d'admission en non-valeur est régie par le décret n°2022-1605 du 22 décembre 2022 relatif au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics. Elle constitue une décision comptable visant à ne pas poursuivre le recouvrement d'une créance irrécouvrable, sans éteindre la créance vis-à-vis du débiteur ;

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

Exercice budgétaire	N° titre	Redevable	Motif / nature	Montant en €
2022	T-158-1	NORA AUTO	Refacturation enlèvement fourrière véhicule	493,63
2023	T-1102-1	MONNET Sandra	Location privée de la salle Rabelais	135,00

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.

... / ...

Ainsi délibéré le 8 septembre 2025

Le Maire,
Patrick MATHIAS



Secrétaire de séance
Danielle SOUPE

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification

Le : 18 SEP. 2025

Et dépôt en Préfecture

Le : 18 SEP. 2025

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.